



Le Pôle SDMA, l'expert pour la gestion globale de vos déchets minéraux

330 000 T/an
déchets autorisés

1981 ouverture
du site

22 hectares
de superficie

20 collaborateurs

1 usine
de stabilisation

1 laboratoire
d'analyses

1 laboratoire
mécanique

ICPE

Installation Classée
pour la Protection
de l'Environnement

Installation soumise
à Arrêté Préfectoral

SERAF

TOURVILLE-LA-RIVIÈRE (76)

**LE PÔLE SDMA PROPOSE UNE OFFRE MULTI-FILIÈRES
ET GARANTIT UNE GESTION SÉCURISÉE SELON LES
CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DES DÉCHETS**

Expertise et savoir-faire industriel

- Gestion sécurisée de vos déchets
- Traçabilité de vos déchets
- Techniques brevetées
- Respect le plus strict des réglementations en vigueur
- Service de proximité allié à la puissance de Sarpi-Veolia

Services adaptés et réactifs

- Contact commercial dédié et suivi personnalisé
- Solutions globales intégrant la collecte, la valorisation, le traitement et le stockage
- Accompagnement administratif et réglementaire

Quintuple certification

- Qualité
- Sécurité
- Environnement
- Energie
- Engagement Biodiversité : Certification ECOCERT





SERAF

Chemin rural du Gal
76410 Tourville-la-Rivière

Accès depuis l'A13, sortie 21,
direction CLEON jusqu'au rond-
point de RENAULT
Coordonnées GPS :
Latitude : 49.3127138
Longitude : 1.063452999999813

Tél : 02 32 96 06 96
seraf@sarpindustries.fr

Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

80 000 T/an

Déchets autorisés

- Amiante : non intègre, intègre
- Fibres céramiques réfractaires
- Déchets contenant de la peinture au plomb
- Terres polluées
- Boues (dragage, curage, gâteaux filtre-pressé, boues d'hydroxydes métalliques...)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères (REFIOM)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Déchets Industriels (REFIDI)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration de Boues (REFIB)
- Mâchefers issus d'incinérateurs de déchets industriels dangereux
- Cendres volantes et cendres sous foyer issues des chaufferies Biomasse
- Déchets industriels dangereux minéraux solides

Déchets interdits

- Déchets dont PCB > 50 ppm
- Déchets liquides
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30% *
- Déchets explosifs, inflammables, corrosifs *
- Déchets dont la température est supérieure à 60°C
- Déchets radioactifs
- Déchets non pelletables
- Déchets pulvérulents non conditionnés
- Déchets fermentescibles
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

** Ces déchets peuvent être acceptés en stockage après stabilisation*

Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI et ISDI+)

250 000 T/an

Déchets autorisés

- Terres et pierres
- Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses
- Bétons
- Briques
- Tuiles et céramiques
- Mélanges de bétons, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses
- Résidus de centrales à béton
- Refus de fabrication de modules en béton
- Verre (triés / sans cadre ou montant de fenêtres)
- Déchets de matériaux à base de fibre de verre
- Emballage en verre
- Mélange bitumeux ne contenant pas de goudron

Déchets interdits

- Boues de dragage
- Déchets dangereux et non dangereux
- Déchets d'amiante
- Déchets liquides ou de siccité inférieure à 30%
- Déchets chauds (température supérieure à 60°C)
- Déchets à risque explosif et/ou inflammables
- Déchets non pelletables
- Déchets pulvérulents
- Déchets radioactifs
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

La valorisation de vos inertes par aménagement de notre installation n'est pas soumise à la TGAP*

** Taxe Générale sur les Activités Polluantes*

Contact commercial

**Toute livraison
nécessite une prise
de rendez-vous**